

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) COUPE DE FRANCE

FINALE M15 saison 2018/2019

(en attente d'approbation par le Conseil d'Administration du 4 mai 2019)

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	Finale Coupe de France M15	
Catégorie	M15 (F ou M)	
Abréviation	CDF M15 (F ou M)	
Commission sportive référente	CCS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	12
Nombre maximum d'équipe par GSA	1 par genre

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley ball
Option OPEN/PES autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Date limite de qualification pour les licences mutations	31 décembre 2018
Catégories autorisées	
M15	Oui
M13 simple surclassement	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) et/ou option OPEN, PES	3
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) hors UE	1
Nombre maximum de joueurs (ses) étrangers (ères) Ligue	illimité
Nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française	6
Date limite de saisie du collectif sur l'espace club	26/05/2019
Nombre maximum de joueurs (ses) dans le collectif arrêté au 26/05/19	16
Nombre maximum de joueurs (ses) qualifié(e)s pour la compétition	12

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CCS devra être imprimé par chaque club participant et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1^{er} jour de compétition.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas participer à la Phase Finale de la Coupe de France Jeune, si elle/il a participé à un tour de Coupe de France, quelle que soit la catégorie, avec un autre club au cours de la saison.

Art 5 - CALENDRIER

Phase Finale	8 au 10 Juin 2019
Lieu pour les Equipes Féminines	AS SP Entremont Rixheim
Lieu pour les Equipes Masculines	Narbonne Volley

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 ^{ère} rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats pour chaque journée de compétition sur le site FFvolley	Avant 0h00 (minuit)
Adresse d'expédition des feuilles de match papier :	
<i>FFvolley 17 Rue Georges Clémenceau 94600 Choisy le Roi</i>	

Les feuilles de matches doivent être postées le 1^{er} jour ouvré à l'issue de la finale (*cachet de la poste faisant foi*).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

POULE FINALE M15 FEMININE A RIXHEIM

I. COMPOSITION DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1. VOLERO LE CANNET CA	1. ASE RIXHEIM	1. VC ST POLOIS	1. AS SARTROUVILLE
2. ASS. SPORT FONTAINE	2. PUYLAURENS VB	2. SENS OLYMPIQUE CLUB VB	2. VB GRUISSAN
3. PARIS AMICAL CAMOU	3. VC DE VALENCIENNES	3. VC HARNES	3. ASNIERES VOLLEY 92

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Samedi 8 juin 2019

* 1^{ère} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match MFC022	2D/3D	Match MFD022
10h30	1A/3A	Match MFA022	1B/3B	Match MFB022
13h30	1C/3C	Match MFC023	1D/3D	Match MFD023
15h00	2A/3A	Match MFA023	2B/3B	Match MFB023
16h30	1C/2C	Match MFC024	1D/2D	Match MFD024
18h00	1A/2A	Match MFA024	1B/2B	Match MFB024

Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort. Deux chapeaux (1 avec les 4 premiers, 1 avec les 4 seconds) - on évitera que 1 premier et 1 second de la phase de poule ne tombent ensemble.

Dimanche 9 juin 2019

* 2^{ème} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match MFE025		3B/3C	Match MFE026
10h30	1/4 finales	1A/2x	Match MFF025		1D/2x	Match MFF026
13h30	1/4 finales	1C/2x	Match MFF027		1B/2x	Match MFF028
15h00	Poule E	3A/3C	Match MFE027		3B/3D	Match MFE028
16h30	1/2 F Hautes	G. 1A/2x/ G. 1D/2x	Match MFF031	1/2 F Basses	P. 1A/2x/ P. 1D/2x	Match MFF029
18h00	1/2 F Hautes	G. 1B/2x/ G. 1C/2x	Match MFF032	1/2 F Basses	P. 1B/2x/ P. 1C/2x	Match MFF030

Lundi 10 juin 2019

* Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3B	Match MFE029	3C/3D	Match MFE030
10h30	Places 5/6 - 7/8	Gagnants ½ basse Places	Match MFF034	Perdants ½ basses	Match MFF033
12h00	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match MFF035		
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match MFF036	<u>Finale en 3 sets gagnants</u>	

16h00 Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation de toutes les équipes **obligatoire**.
A partir de 17h00, départ des délégations.

POULE FINALE M15 MASCULINE A NARBONNE

I. COMPOSITION DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1. PAYS DE GRASSE VB	1. VOLLEY BRON@LYON	1. CHAVILLE SEVRES VB	1. ASBAM MONTELLIER
2. HARNES VB	2. VOLLEY PRADETAN GARDEEN	2. ASNieres VOLLEY 92	2. E.S. DE VILLIERS
3. AS CANNES	3. PUC VB	3. NARBONNE VOLLEY	3. REC

II. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Samedi 8 juin 2019

* 1^{ère} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	2C/3C	Match MMC022	2D/3D	Match MMD022
10h30	1A/3A	Match MMA022	1B/3B	Match MMB022
13h30	1C/3C	Match MMC023	1D/3D	Match MMD023
15h00	2A/3A	Match MMA023	2B/3B	Match MMB023
16h30	1C/2C	Match MMC024	1D/2D	Match MMD024
18h00	1A/2A	Match MMA024	1B/2B	Match MMB024

Classement de 1 à 3 des 4 Poules.

A l'issue de cette journée les 4 équipes classées troisième formeront une poule E à 4 équipes pour disputer les places de 9 à 12.

Les équipes classées premières et secondes disputeront des ¼ de finales par tirage au sort. Deux chapeaux (1 avec les 4 premiers, 1 avec les 4 seconds) - on évitera que 1 premier et 1 second de la phase de poule ne tombent ensemble.

Dimanche 9 juin 2019

* 2^{ème} phase : Matches en 2 sets gagnants.

HEURE	TERRAIN 1			TERRAIN 2		
09h00	Poule E	3A/3D	Match MME025		3B/3C	Match MME026
10h30	1/4 finales	1A/2x	Match MMF025		1D/2x	Match MMF026
13h30	1/4 finales	1C/2x	Match MMF027		1B/2x	Match MMF028
15h00	Poule E	3A/3C	Match MME027		3B/3D	Match MME028
16h30	1/2 F Hautes	G. 1A/2x/ G. 1D/2x	Match MMF031	1/2 F Basses	P. 1A/2x/ P. 1D/2x	Match MMF029
18h00	1/2 F Hautes	G. 1B/2x/ G. 1C/2x	Match MMF032	1/2 F Basses	P. 1B/2x/ P. 1C/2x	Match MMF030

Lundi 10 juin 2019

* **Finales de Classements : Matches en 2 sets gagnants.**

HEURE		TERRAIN 1		TERRAIN 2	
09h00	Poule E	3A/3B	Match MME029	3C/3D	Match MME030
10h30	Places 5/6 - 7/8	Gagnants ½ basse Places	Match MMF034	Perdants ½ basses	Match MMF033
12h00	Places 3/4	Perdants ½ hautes	Match MMF035		
14h00	Finale	Gagnants ½ hautes	Match MMF036	<u>Finale en 3 sets gagnants</u>	

16h00 Cérémonie de clôture à l'issue de la finale avec la participation de toutes les équipes **obligatoire**.

A partir de 17h00, départ des délégations.

Art 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition par terrain	12
Ramasseurs de balle	non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Le modèle du ballon utilisé pour la phase finale est laissé à la discréption du club organisateur, celui-ci doit en informer les clubs participants 15 jours avant le 1^{er} jour de la phase finale. Le modèle choisi devra être utilisé sur l'ensemble de la compétition.

Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence Encadrant -«Encadrement». Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence Encadrant – « Dirigeant ».

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 11 – ARBITRAGE

Les désignations des arbitres et du marqueur seront effectuées par les superviseurs CCA.

Art 12 – FORFAIT

Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue au RG Tarif Amendes et Droits.

Art 13 – REGLEMENTATION FINANCIERE

I – A la charge des GSA :

Le droit d'engagement à la phase finale est de **300 Euros** par équipe.

La participation aux frais est de **172 Euros** par équipe.

II – A la charge de la FFvolley :

Remboursement par la FFvolley des frais de déplacement par équipe, selon le principe suivant : Frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition selon le barème ci-dessous.

Le calcul est effectué sur la base du nb de km « aller » parcouru par personne, pour 12 personnes maximum **dont un maximum de 2 encadrants** (internet www.viamichelin.fr).

Km aller x Nb de Présent (12max)	Remboursement
0 à 249 Km	0.00
250 à 549 Km	0.04€
550 à 899 Km	0.08€
900 à +	0.15€

Chaque organisateur recevra une dotation de 40 Ballons (Décathlon ALLSIX) à l'issue de la compétition.

Art 14 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée au plus tard 15 jours avant par l'organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Sportif son **Collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CCS.